

Bilan d'activité 2016

Le COPAREF Grand Est avait identifié 5 travaux prioritaires à mener sur l'année 2016 :

1. Constituer une nouvelle liste régionale des formations éligibles au CPF, à partir des listes des COPAREF des 3 ex-régions.

Le COPAREF a décidé de reprendre à son compte les travaux effectués par les ex-COPAREF en fusionnant les listes :

- Suppression des doublons entre les listes des trois anciennes régions,
- Suppression des doublons avec la liste nationale interprofessionnelle (LNI)
 - Les listes régionales interprofessionnelles Grand Est s'inscrivent en stricte complémentarité avec la liste nationale interprofessionnelle élaborée par le COPANEF.
- Rapprochement des listes Demandeurs d'Emploi et Salariés.

Tout au long de l'année, le COPAREF a instruit de nouvelles demandes d'inscription en provenance, soit de branches professionnelles, soit d'organismes de formation.

Les LRI Grand Est (Demandeurs d'emploi comme salariés) comptent aujourd'hui 843 certifications.

2. Mettre en œuvre le socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA).

- Le COPAREF est délégataire du COPANEF pour la délivrance et la mise en œuvre sur le territoire du certificat CléA.
- En 2016, le COPAREF a délivré 346 certificats. 3 remises officielles ont été organisées en partenariat avec des organismes évaluateurs.
- Le COPAREF a également habilité de nouveaux organismes sur le volet formation de CléA : 16 organismes sont aujourd'hui habilités en complément des réseaux nationaux habilités par le COPANEF.
- Le déploiement de CléA est animé par 3 binômes de membres du COPAREF, sur les 3 territoires du Grand Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine). Ces binômes :
 - Préparent les décisions du jury,
 - Animent les acteurs sur leur territoire : relations avec les organismes évaluateurs et formateurs habilités ainsi qu'avec les prescripteurs.

3. Participer la mise en œuvre le Plan « 1 million de formations pour les personnes en recherche d'emploi ».

- Le COPAREF a signé l'accord cadre régional avec l'Etat et le Conseil Régional pour décliner le plan sur le Grand Est.
- Le COPAREF a fait valoir les besoins en compétences identifiés par les branches professionnelles et la nécessité de mettre en place un vrai travail d'identification des besoins pour adapter les achats.
- Le COPAREF a négocié avec la Région, pour le compte du FPSPP, la convention portant sur le financement des heures CPF des demandeurs d'emploi suivant des formations du PRF éligibles au CPF.
- Le COPAREF milite pour la mise en place d'indicateurs qualitatifs pour évaluer la valeur ajoutée de ce plan exceptionnel au-delà des objectifs quantitatifs.
- En effet, le bilan quantitatif est positif et la dynamique est intéressante, notamment en Grand Est qui est la région la plus avancée dans l'atteinte des objectifs chiffrés. Mais il est urgent de s'attacher à l'évaluation qualitative pour apprécier les véritables résultats de ce plan massif de formation des demandeurs d'emploi.
- Les partenaires sociaux souhaitent travailler avec la Région, l'Etat et Pôle emploi sur les axes suivants :
 - Définition des besoins
 - Qualité du sourcing et accompagnement des personnes
 - Concurrence entre dispositifs
 - Pratiques d'achats
 - Clarification/traçabilité des circuits de financement
 - Clarification/traçabilité des entrées en formation
 - Indicateurs de suivi qualité (taux de réussite aux examens pour les formations certifiantes, taux d'insertion dans l'emploi)
 - Amélioration de la gouvernance, notamment au niveau régional.

4. Participer à l'élaboration du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

- Le COPAREF a constitué un groupe de travail pour contribuer à l'élaboration du CPRDFOP.
- Une contribution a été produite en septembre 2016 pour le CPRDFOP méthodologique (PJ).
- Un binôme de membres du COPAREF participera à chacun des 3 groupes de travail chargés d'écrire le contenu du CPRDFOP sur ses 3 Priorités (Observation, Orientation, Formation).
- Le groupe de travail va continuer à se réunir pour être force de propositions et suivre la mise en œuvre du CPRDFOP.

5. Contribuer à l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales, notamment par apprentissage.

Le COPAREF n'a pas pu se saisir de ce sujet en 2016 en l'absence d'informations transmises par la Région et les autorités académiques. Dans le cadre des travaux d'élaboration du CPRDFOP, le COPAREF a fait valoir la nécessité d'organiser deux temps de consultation :

- Le premier sur les priorités d'évolution de la carte (milieu d'année N-1)
- Le second sur la liste des projets d'ouverture/fermeture (fin d'année N-1 / début année N).

En parallèle à ces 5 priorités, le COPAREF a également été actif sur les sujets suivants :

1. Expérimentations territoriales en faveur des demandeurs d'emploi

Service Militaire Volontaire à Châlons-en-Champagne (projet inter-OPCA porté politiquement par le COPAREF)

110 jeunes (sur 253 candidatures) ont intégré le centre du Service Militaire Volontaire de Châlons-en-Champagne le 16 Janvier 2017. Parmi eux, on compte 90% de champardennais (dont 70% de marnais), et 25% de femmes.

Le centre SMV de Châlons-en-Champagne préfigure une nouvelle génération de centre SMV au sein duquel les jeunes bénéficient d'un statut spécifique combinant celui de volontaire du service militaire à celui de stagiaire de la formation professionnelle. Cette nouvelle articulation fait l'objet d'une expérimentation territoriale soutenue par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et coordonnée en région par le COPAREF Grand Est.

La 1^{ère} phase est la formation comportementale, elle consiste à une remise à niveau générale en 400 heures avec différentes certifications : CSST, Certification CléA, Attestation de formation militaire, Attestation de formation citoyenne, Permis militaire validé en préfecture à la sortie du dispositif.

La 2^{ème} phase comprend une formation professionnelle répondant à un besoin de recrutement, sous forme d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POE) de 400h avec stage en entreprise. Huit OPCA (Agefos-PME, Constructys, Faf-tt, Fafih, Forco, Opcaim, Opcalia, OPCA Transports & Services) sont impliqués dans la mise en œuvre de ces parcours professionnels.

Expérimentation VAE partielle et CIF-CDD (FONGECIF Grand Est)

Le principe du projet est de tenir compte de la disponibilité aléatoire des personnes qui connaissent une précarité, marquée parfois par une rotation forte des contrats de travail à durée déterminée qui leurs sont proposés, sans pouvoir intégrer de ce fait une période longue et qualifiante de formation.

L'accompagnement envisagé en vue de l'obtention de la qualification nécessite donc pour ces publics de mobiliser des certifications intermédiaires, de valoriser les acquis de l'expérience, afin de mobiliser des périodes de formation plus courtes et ajustées.

Cet objectif nécessite de mobiliser dans un cadre expérimental, un dispositif personnalisé, réactif et capable d'exploiter toutes les ressources et combinaisons juridiques et techniques utiles à la satisfaction de la finalité recherchée.

L'objectif est de mettre en place 70 parcours en constituant des groupes de 10 à 15 candidats sur des parcours type dans des filières identifiées grâce au croisement des bases de données du FONGECIF, des travaux de l'observatoire des transitions professionnelles, et des besoins en emploi des différents territoires. Les parcours seront proposés en plein temps, concentré sur une période courte de 1,5 à 2 mois, comprenant VAE et complément de formation sur-mesure.

2. Avis sur les projets mutations économiques et technologiques des OPCA.

Le COPAREF a rendu un avis favorable sur les projets d'accompagnement des mutations économiques et technologiques suivants, déposés par les OPCA auprès du FPSPP.

Ces avis ont été systématiquement argumentés et accompagnés de remarques, préconisations, réserves :

- 23.03.2016 - OPCAİM - Transitions numériques
- 25.04.2016 - AFDAS – Transitions numériques
- 25.04.2016 - OPCALIA - Filière Bois
- 25.04.2016 - OPCA Défi – Transitions industrielles
- 08.07.2017 - OPCA 3+ – Transitions numériques et énergétiques
- 08.07.2017 - FAFIH – Transitions numériques

3. Lancement de deux études sur les métiers du numérique et de la transition écologique.

Le COPAREF Grand Est a repris à son compte ces deux études initiées par le COPAREF Champagne-Ardenne. Après échange avec le Conseil régional et les OREF, il a été convenu que ces enquêtes s'adressent à un panel respectif de plus milliers d'entreprises sur l'ensemble du territoire Grand Est.

4. Communication

Dès mai 2016, le COPAREF a mis en ligne son blog qui met à disposition un certain nombre d'information sur son activité et celle des organismes paritaires : <https://coparefgrandest.wordpress.com/>

En décembre 2016, le président du COPAREF Grand Est a été interviewé par l'ARIFOR (CARIF Champagne-Ardenne) dans le cadre d'un dossier consacré au CPF : <http://www.ariformag.org/compte-personnel-de-formation-cpf-objectifs-atteints/>

En février 2017, les présidents du COPAREF ont été interviewés par l'AEF afin de dresser un premier bilan d'activité et donner des perspectives sur les travaux 2017. Cette interview a donné lieu à une dépêche en date du 15.12.2017.

5. Rencontres.

AGEFIPH (30/11)

Le 30 novembre 2016, les membres du COPAREF ont rencontré le directeur général de l'AGEFIPH et la délégation régionale de l'AGEFIPH Grand Est.

L'accès à la formation et la montée en compétences/qualifications des travailleurs handicapés sont des axes forts de la stratégie 2016/2018 de l'AGEFIPH, autant dans la dimension insertion que dans celle du maintien en emploi.

Les membres du COPAREF se sont engagés à prendre davantage en compte la problématique du handicap dans l'ensemble des travaux de l'instance.

Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle (30/11)

Le 30 novembre 2016, les membres du COPAREF ont rencontré la présidente du CNEFP qui est venue présenter les travaux de cette instance créée par les partenaires sociaux.

Les travaux du CNEFP sont d'une grande richesse et très éclairants sur la réalité de la formation professionnelle dans les entreprises.

A l'issue de cette rencontre, les membres du COPAREF ont convenu :

- de rester en veille quant aux productions futures du CNEFP,
- de saisir toutes les opportunités pour les faire connaître (CREFOP, relai sur le blog COPAREF, ...).